
Recherche d'éléments destinés à appuyer un projet de stratégie quinquennale dans le cadre du Traité sur le commerce des armes

Appel à propositions

Annexe I - Modèle de stratégie

Les indications fournies dans la présente annexe ne le sont qu'à titre indicatif. Elles n'ont pas pour but d'imposer la structure de la stratégie qui sera appliquée dans le cadre du TCA, un quelconque modèle, ou son contenu qu'il appartient aux États Parties et aux autres parties prenantes de définir en dernier ressort. Sur la base de l'approche suggérée dans l'appel à propositions et le formulaire de proposition, elles offrent en fait des pistes de réflexion afin de mieux préparer cette stratégie à long terme.

Les considérations ci-dessous visent donc à orienter la réflexion sur la manière dont une stratégie, qui serait déployée sur cinq ans, pourrait permettre un ciblage plus précis, une continuité, une redevabilité et plus d'impact, tout en respectant les mandats, structures et processus prévus par le TCA.

I. Approche globale possible

La stratégie pour le TCA pourrait prendre la forme d'un **document d'orientation validé au niveau politique**, définissant des axes stratégiques sur une période de cinq ans, tout en permettant de réaliser **périodiquement des évaluations et des ajustements** à la lumière de l'expérience, des nouveaux défis et de l'évolution des priorités.

Une telle stratégie viserait à :

- Rendre effectifs l'objet et le but du traité, tels qu'énoncés à l'article 1^{er} ;
- Faciliter un meilleur ciblage des activités engagées dans le cadre du TCA, et la définition des priorités par ses structures opérationnelles, compte tenu en particulier des limites sur le plan des ressources et moyens ;
- Permettre le suivi des progrès et de l'impact dans le temps ;
- Fournir un cadre de référence commun aux États Parties, au Secrétariat et aux autres parties prenantes.

II. Structure interne indicative

Cette stratégie quinquennale pourrait être articulée autour d'un certain nombre de **domaines thématiques ou stratégiques** correspondant globalement aux dispositions du Traité et à la structuration actuelle (par exemple, mise en œuvre, transparence, universalisation, coopération et assistance, infrastructures et ressources, genre). Elle pourrait conjuguer une **composante narrative** décrivant la vision stratégique, les priorités et les principes directeurs et **des éléments plus structurés**, en particulier des objectifs et des axes d'action organisés sous forme de matrice ou un format similaire. Une telle structure permettrait de faire preuve de clarté, de cohérence et de faciliter le suivi au cours de la période quinquennale, et en même temps de souplesse aux fins de révision et d'adaptation.

Chaque domaine serait structuré de la façon suivante :

1. Objectif(s)
2. Actions prioritaires
3. Mesures/indicateurs de performance
4. Calendrier
5. Organe du TCA responsable/processus
6. Ressources (nécessaires) – financières et humaines – selon le cas
7. Suggestions visant à tenir compte des pratiques existantes/ éviter les doubles efforts
8. Processus de suivi et d'évaluation.

Afin d'étayer ces différentes sections, les entités soumissionnaires pourront s'inspirer de méthodes de planification déjà connues, par exemple le modèle **SMART**, qui permet de s'assurer que les objectifs et les actions sont **spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps**, tout en restant proportionnés par rapport aux moyens disponibles, et réalistes d'un point de vue politique.

Suivi et évaluation

Dans le cadre du présent appel à propositions, l'axe **suivi et évaluation (S&E)** s'entend au **sens large et non normatif**. Il fait référence à des méthodes pratiques de suivi des progrès, d'apprentissage et d'accompagnement de la réflexion dans le cadre des processus du TCA.

En voici quelques exemples :

- Bilans périodiques réalisés par les groupes de travail compétents ou au moment des CEP ;
- Révision périodique des indicateurs convenus ;
- Points dans les agendas de travail consacrés à la réflexion sur les progrès, les défis ou les enseignements à tirer ;
- Synthèse établie par le Secrétariat, conformément au mandat qui lui est donné par la CEP.

Ces approches visent à assurer la transparence, l'apprentissage et l'adaptation stratégique, **et non à créer des mécanismes de vérification de la conformité ou de bonne application des normes**.

III. Clarification de la terminologie

Aux fins du présent appel à propositions, les termes et expressions qui suivent sont employés dans un **sens pratique et non technique** :

- **Objectif global** : énoncé général, lié à l'article 1, exposant l'ambition globale de la stratégie pour les cinq ans à venir.
- **Objectif stratégique** : résultat souhaité et à atteindre dans un domaine thématique ou stratégique au cours du cycle défini.
- **Action prioritaire** : démarche concrète, activité ou ligne d'effort pouvant contribuer à la réalisation d'un objectif, en tenant compte des décisions de la CEP, des mandats confiés aux Groupes de travail, des fonctions du Secrétariat et des considérations relatives aux ressources.
- **Mesure de la performance** : indicateur permettant d'évaluer si des progrès sont réalisés ou des retombées observées à certaines échéances.

- *Mesure qualitative de la performance* : elle sert à décrire tout changement dans les pratiques, les processus, la coopération ou les capacités, qui ne serait pas facilement exprimable en chiffres.
- *Mesure quantitative de la performance* : elle sert à décrire des données ou des éléments pouvant être exprimés numériquement ou en effectuant un comptage simple.
- **Calendrier / échéance** : point de référence dans le temps, servant à fixer ou organiser les étapes et à faire un état de la situation durant le cycle de la stratégie.
- **Suivi et évaluation** : examen périodique des progrès accomplis, des enseignements tirés ou des questions émergentes au sein des forums du TCA.
- **Organe compétent/responsable du TCA ou processus** : forum ou mécanisme se rapportant au TCA par le biais duquel des actions sont menées ou réexaminées.

L'emploi de cette terminologie vise à **encourager la formulation de propositions concrètes, axées sur la mise en œuvre**, plutôt que des déclarations d'intention abstraites ou des invitations à procéder à des études complémentaires.

IV. Exemple

L'exemple qui suit n'est fourni qu'à titre illustratif afin de montrer de quelle façon les éléments ci-dessus décrits peuvent être regroupés de manière structurée pour un domaine thématique donné, dans le cadre de la stratégie quinquennale. Il n'a aucunement pour but d'imposer un contenu, un niveau d'ambition, ou un format particulier.

Domaine thématique – Articles du Traité	Objectif(s) stratégique(s)	Action prioritaire	Mesures indicatives de la performance	Organe compétent du TCA ou processus	Calendrier / échéances	Mécanisme de S&E
Domaine A – Mise en œuvre (en rapport avec l'article 5)	Opérationnaliser l'article 5.2 - Renforcer les systèmes de contrôle nationaux	Aider les États Parties à établir, mettre à jour ou épurer les listes de contrôle nationales et les procédures connexes, en suivant les orientations du TCA et le cadre normatif national.	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures qualitatives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration de la clarté ou de la cohérence des procédures nationales visant à définir les articles contrôlés ; ○ Augmentation des échanges d'expérience entre les États Parties sur l'élaboration et l'utilisation des listes de contrôle nationales ; ○ Amélioration notable de la coordination interinstitutionnelle en matière de 	WGETI	Première année de la stratégie	Progrès réalisés examinés chaque année par le WGETI (par ex., point spécifique inscrit à l'ordre du jour).

			<p style="text-align: right;"><i>contrôle des transferts.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Mesures quantitatives :<ul style="list-style-type: none">○ <i>Modèle normalisé approuvé ;</i>○ <i>Nombre ou proportion d'États Parties ayant établi, mis à jour ou publié leurs listes de contrôle nationales ;</i>○ <i>Nombre d'États Parties prenant part aux discussions, ateliers ou activités d'assistance dans le cadre du TCA, en lien avec la mise en œuvre de l'article 5.</i>		
--	--	--	---	--	--

V. Liste des acronymes

- CEP – Conférence des États Parties
- CEP11 – Onzième Conférence des États Parties
- WGETI – Groupe de travail sur la mise en œuvre effective du Traité
- WGTR – Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports
- WGTU – Groupe de travail sur l'universalisation du Traité
- DIEF – Forum d'échange d'informations sur le détournement
- VTF – Fonds d'affectation volontaire
- S&E – Suivi et évaluation